

Actuel

Small Arms Survey:

Une grande transparence de la Suisse pour l'exportation d'armes légères

Contrôle du régime des exportations:

Le Conseil national rejette l'interdiction d'exportation décrétée par pays

Statistiques d'exportation:

Poursuite alarmante du recul des exportations

Révision de l'ordonnance sur le matériel de guerre

Des jalons au profit de l'industrie de sécurité suisse

Le Conseil fédéral a décidé de modifier l'ordonnance sur le matériel de guerre (OMG) et a ainsi amélioré le cadre réglementaire de l'exportation de matériel de guerre. À compter du 1er novembre 2014, les exportations seront aussi autorisées lorsqu'il existe un faible risque que le matériel exporté puisse être utilisé pour violer gravement les droits de l'homme. La modification s'inscrit dans la ligne du Traité de l'ONU sur le commerce des armes ainsi que de la position commune du Conseil de l'UE sur le contrôle des exportations d'équipements militaires.



Les améliorations des possibilités d'exportation de l'industrie nationale de sécurité garantissent des emplois en Suisse. Photo: Fabrication d'un détonateur électronique par Rheinmetall Air Defence AG à Zurich.

Nous nous félicitons de l'orientation de la révision effectuée par le Conseil fédéral. Certes, l'ordonnance sur le matériel de guerre, durcie unilatéralement en décembre 2008, n'a pas été abrogée, mais la discrimination réglementaire

qui pénalise la Suisse par rapport à ses concurrents européens a été nettement atténuée, ce qui desserre un peu l'étau qui enserrait notre industrie de sécurité.

Éditorial



Un signal positif pour l'industrie de la sécurité

Nous pouvons nous féliciter du fait que le Conseil fédéral ait modifié l'ordonnance sur le matériel de guerre. Cette révision, effectuée à la demande du Parlement, se traduit par un rapprochement du régime de contrôle des exportations éprouvé qui était en vigueur avant le durcissement de la loi adoptée en décembre 2008. Le Conseil fédéral revient ainsi à une pratique d'autorisation différenciée reposant sur une vérification au cas par cas, en fonction du pays et du matériel.

Après cette révision, la Suisse dispose toujours d'un régime strict du contrôle des exportations. Les exportations vers les pays impliqués dans des conflits restent interdites. Il en va de même en cas de risque élevé de violations graves des droits de l'homme.

La révision de l'ordonnance sur le matériel de guerre donne un signal positif à l'industrie de sécurité du pays. La Suisse se doit d'avoir sa propre industrie de défense qui a besoin de recevoir des commandes de l'armée suisse et de bénéficier de possibilités d'exportation raisonnables. À défaut, elle ne peut plus fournir de prestation à notre armée à des conditions concurrentielles et voit son existence menacée. Pour ses activités d'exportation, elle a besoin d'un cadre réglementaire qui ne la désavantage pas exagérément par rapport à ses concurrents européens. Telle est la condition pour que le savoir-faire industriel et les postes de travail soient maintenus en Suisse.

J.-F. Rime

Jean-François Rime

Conseiller national, Co-président du cstd

Suite article page 1

Cette mesure était absolument nécessaire, car l'industrie suisse de sécurité a subi des revers à l'exportation menaçant sa survie du fait des conséquences du durcissement de l'ordonnance sur le matériel de guerre. Sans possibilités d'exportation, la Suisse perdrait, à court ou long terme, cet élément capital de sa politique de sécurité.

Le Conseil fédéral répond en partie aux exigences du Parlement

Au printemps 2014, le Conseil national et le Conseil des États ont transmis au Conseil fédéral la motion de la Commission de la politique de sécurité «Mettre un terme à la discrimination de l'industrie suisse d'armement». Le Conseil fédéral a été chargé de modifier l'art. 5, al. 2 de l'ordonnance sur le matériel de guerre afin de permettre à l'industrie suisse de sécurité et de défense de lutter à armes égales avec ses concurrents. Le Conseil fédéral a logiquement adapté l'OMG. Néanmoins, il n'a pas totalement fait droit aux demandes du Parlement, usant de son pouvoir discrétionnaire.

Les droits de l'homme restent préservés

Les droits de l'homme restent un aspect important du régime du contrôle des exportations. Ainsi, même après la modification de l'OMG, le risque de violation des droits de l'homme au moyen des équipements exportés doit être évalué dans chaque cas. S'il est faible, l'exportation peut être autorisée. La modification s'inscrit ainsi dans la ligne du Traité sur le commerce des armes de l'ONU (Arms Trade Treaty, ATT) ainsi que de la position commune du Conseil de l'UE sur le contrôle des exportations d'équipements militaires. Conformément à la liste de critères pour l'approbation des demandes d'exportation figurant dans l'OMG, il convient de mettre en adéquation la nature du matériel de guerre exporté avec la possibilité de l'utiliser pour perpétrer des violations

des droits de l'homme. Une obligation dont la législation suisse tient compte après la révision – elle va d'ailleurs au-delà. Ainsi, l'industrie suisse peut à nouveau jouer à peu près à armes égales avec ses concurrents étrangers.

Une critique idéologique de l'exportation du matériel de guerre

Dès qu'il est question d'exportation de biens d'armement, un réflexe quasi pavlovien pousse la gauche à monter au créneau, affirmant que la Suisse a mieux à exporter que des armes, et conseillant aux entreprises d'armement, avec une légèreté confondante, de se reconverter. En effet, ce qui peut sembler une bonne chose en théorie, est toute autre dans la pratique.

L'industrie suisse de l'armement fait partie de la politique de sécurité du pays. Si nous voulons préserver celle-ci, nous devons aussi exporter. Et l'industrie doit fabriquer et exporter non pas ce que veulent les antimilitaristes, mais ce que demandent les clients à la recherche de produits de qualité suisse.

Un grand nombre d'entreprises d'armement sont aujourd'hui aussi actives dans le secteur civil. Seule l'association des deux secteurs permet en effet de produire à des prix compétitifs. À elle seule, la demande civile n'est pas suffisamment importante pour permettre aux PME hautement spécialisées de survivre.

Le cstd invite donc le Conseil fédéral à procéder à une évaluation globale des futures demandes d'exportation: en plus des principes de politique extérieure et des engagements internationaux de la Suisse, il doit également prendre en compte les considérations économiques et politiques de sécurité.

2 Questions et réponses sur la révision actuelle de l'OMG

Pourquoi la révision de l'OMG était-elle nécessaire?

Pour l'exportation, l'industrie suisse de sécurité était pénalisée par rapport à ses concurrents européens, et en particulier par rapport à des États comme l'Autriche et la Suède qui présentent des conditions juridiques et de politique extérieure comparables. Pour qu'elle puisse fabriquer dans des conditions pratiquement similaires et ne pas être confrontée à des obstacles inutiles, le Conseil fédéral a revu l'ordonnance en la matière à la demande du Parlement.

Quels sont les changements par rapport à la pratique actuelle à partir du 1er novembre 2014?

Pour que l'exportation soit autorisée, l'examen au cas par cas de la situation des droits de l'homme dans l'État de destination ne doit identifier qu'un faible risque que le matériel de guerre exporté puisse être utilisé pour commettre des violations graves des droits de l'homme. À l'inverse de ce qui s'est fait jusqu'à maintenant, il faudra mettre en adéquation la nature du matériel de guerre exporté avec la possibilité de l'utiliser pour perpétrer des violations des droits humains.

Small Arms Survey

Une grande transparence de la Suisse pour l'exportation d'armes légères

Le dernier rapport du Small Arms Survey (enquête sur les armes légères) félicite la Suisse pour sa transparence en matière d'exportation d'armes. En 2014, notre pays figure en effet une nouvelle fois en première place du Transparency Barometer.

Le Small Arms Survey est un projet de recherche indépendant mené par l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève. Il constitue la source principale d'information accessible au public pour les armes légères et la violence armée.

Son Transparency Barometer évalue annuellement la transparence des prin-

cipaux exportateurs d'armes légères. La Suisse est le sixième exportateur d'armes légères, après les États-Unis, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et le Brésil.

Le Transparency Barometer 2014 classe notre pays parmi les exportateurs qui veillent le plus à la transparence, avec l'Allemagne, la Serbie et la Grande-Bretagne. Avec 20 points sur 25, il nous est adjugé la première position. En 2013 déjà, la Suisse était déjà en tête de ce classement.



Ajustage du viseur d'un carabinier de fabrication B&T AG.

Contrôle du régime des exportations

Le Conseil national rejette le durcissement du régime des exportations

Lors de la session d'été, le Conseil national a clairement rejeté, par 112 voix contre 60 et 17 abstentions, la motion «Interdiction des exportations d'armes vers Bahreïn» de Pierre-Alain Fridez (PS). L'affaire est ainsi close. La motion exigeait l'interdiction immédiate des exportations d'armes vers ce pays. Le Conseil fédéral avait déjà prôné le refus de cette motion.

Le cstd se félicite du rejet de ce texte. La législation suisse concernant les exportations d'armes suffit à garantir une éthique stricte. Elle permet aux

autorités d'évaluer chaque demande d'exportation selon des critères clairs. Le cstd et l'industrie suisse se félicitent d'ailleurs que les demandes

d'exportation soient examinées avec une telle minutie. Mais tout autre durcissement, comme le gel global des exportations d'armes vers certains États, est disproportionné. L'industrie suisse de la défense doit pouvoir continuer à se baser sur des conditions fiables et juridiquement prévisibles.



Le Parlement pense, à juste titre, qu'il faut rejeter les interdictions d'exportation globales vers certains pays. Source: Services du Parlement 3003 Berne.

Dès 2009, le peuple suisse a clairement exprimé sa volonté d'autoriser les exportations d'armes dans le cadre de règles claires, en refusant à une nette majorité l'initiative «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre». Il n'est donc nullement nécessaire de renforcer la législation et son application.

Statistiques d'exportation

Nouveau recul des exportations au 1er semestre 2014

Au premier semestre 2014, la Suisse a exporté du matériel de guerre pour une valeur de 182 millions de francs, ce qui représente un recul de 7,5% par rapport au premier semestre 2013. La tendance à la baisse s'est donc poursuivie cette année encore. La majeure partie des biens d'armement suisses sont exportés vers des pays européens et occidentaux qui, comme la Suisse, ont tous adopté les quatre régimes internationaux de contrôle des exportations. Nos principaux clients sont l'Allemagne, les États-Unis et l'Italie. Depuis des années, les budgets de

la défense ne cessent de fondre en Suisse et en Europe. Il est donc capital que les pertes de gain puissent être compensées sur d'autres marchés. En application de la motion «Mettre un terme à la discrimination de l'industrie suisse d'armement», le Conseil fédéral a adapté les règles d'exportation de notre pays. Cette révision a permis de réduire le handicap dont souffre notre industrie nationale par rapport à ses concurrents européens. Pour autant, le contrôle du régime des exportations reste strict et continue à répondre à une norme éthique élevée.



L'Allemagne protège ses soldats de la mission ISAF en Afghanistan notamment à l'aide de véhicules suisses. Photo: un véhicule blindé EAGLE dans sa version ambulance de la société GDELS-Mowag GmbH.

Cercle de travail sécurité et techniques de défense (cstd)

Qui sommes-nous?

Le Cercle de travail sécurité et techniques de défense (cstd) est un groupement d'intérêt de l'industrie suisse de la sécurité et des techniques de défense. Il comprend plus de septante personnalités des milieux de la politique, de l'économie et de la société.

Que voulons-nous?

Les membres du Cercle de travail sécurité et techniques de défense visent une politique de sécurité réaliste et crédible. Ils veulent contribuer à ancrer dans la conscience de la société et de la politique l'importance économique et en matière de politique sécuritaire d'une base industrielle suisse adéquate dans le domaine des techniques de défense. Et ils s'engagent en faveur de conditions-cadres légales et politiques permettant à cette industrie une existence économique en Suisse. Cela comprend notamment un régime d'exportation basé sur les règles et la pratique des pays partenaires européens.

Qua faisons-nous?

Le cstd édite des publications, des communiqués de presse et des argumentaires, organise des manifestations d'information et favorise les contacts entre politique, administration et industrie.

Mentions légales

Cercle de travail sécurité et techniques de défense (cstd), CP 65, 8024 Zurich
Internet: www.cstd.ch, E-mail: info@cstd.ch
Téléphone: 044 266 67 46, Fax: 044 266 67 00

Notre présidence

Corina Eichenberger, Conseillère nationale PRD, AG
Paul Niederberger, Conseiller aux Etats PDC, NW
Jean-François Rime, Conseiller national UDC, FR

Nos membres s'engagent pour que la Suisse ait une politique de sécurité crédible et que l'industrie de défense nationale bénéficie de conditions équitables:

Thomas Aeschi, Conseiller national UDC, ZG
Hans Altherr, Conseiller aux Etats PRD, AR
Isidor Baumann, Conseiller aux Etats PDC, UR
Jakob Baumann, ancien Directeur général de l'armement
J. Alexander Baumann, ancien Conseiller national UDC, TG
Roland Beck, ancien Rédacteur en chef de l'ASMZ
Stephan Bieri, ancien vice-président du Conseil des EPF
Hans-Ulrich Bigler, Directeur de l'Union suisse des arts et métiers (USAM)
Ivo Bischofberger, Conseiller aux Etats PDC, AI
Markus Blass, Vice-président de la SSOART
Roland F. Borer, Conseiller national UDC, SO
Peter Briner, ancien Conseiller aux Etats PRD, SH
Martine Brunschwig Graf, ancienne Conseillère nationale PRD, GE
Charles Favre, ancien Conseiller national PRD, VD
Sylvia Flückiger-Bäni, Conseillère nationale UDC, AG
Peter Forster, Rédacteur en chef du Schweizer Soldat
Jean-René Fournier, Conseiller aux Etats PDC, VS
Sebastian Frehner, Conseiller national UDC, BS
Bruno Frick, Ancien Conseiller aux Etats PDC, SZ
Andrea Martina Geissbühler, Conseillère nationale UDC, BE
Ida Glanzmann-Hunkeler, Conseillère nationale PDC, LU
Alois Gmür, Conseiller national PDC, SZ
Ursula Haller, ancienne Conseillère nationale PBD, BE
Ernst Hasler, ancien Conseiller d'Etat UDC, AG
Markus Hausammann, Conseiller national UDC, TG
Brigitte Häberli-Koller, Conseillère aux Etats PDC, TG
Hans Hess, Conseiller aux Etats PRD, OW

Lorenz Hess, Conseiller national PBD, BE
Stefan Hostenstein, Vice-président GGstOf
Gabi Huber, Conseillère nationale PRD, UR
Thomas Hurter, Conseiller national UDC, SH
Markus Hutter, ancien Conseiller national PRD, ZH
Robert Keller, ancien Conseiller national UDC, ZH
Alex Kuprecht, Conseiller aux Etats UDC, SZ
Daniel Lätsch, commandant de l'école d'état-major général à Kriens
Arthur Lienert, Chef d'état-major général à la retraite
Filippo Lombardi, Conseiller aux Etats PDC, TI
Alfred Markwalder, ancien directeur général de l'armement
Werner Messmer, ancien Conseiller national PRD, TG
Christian Miesch, Conseiller national UDC, BL
Thomas Müller, Conseiller national UDC, SG
Walter Müller, Conseiller national PRD, SG
Paul Niederberger, Conseiller aux Etats PDC, NW
Guy Parmelin, Conseiller national UDC, VD
Sylvie Perrinjaquet, Conseillère nationale PRD, NE
Bruno Pezzatti, Conseiller national PRD, ZG
Urs Ramseier, ancien président de la Société Suisse Technique et Armée (STA)
Stéphane Rezso, Industriel
Urs Rinderknecht, Association de politique de sécurité et de techniques de défense (VSWW)
Jean-François Rime, Conseiller national UDC, FR
Marco Romano, Conseiller national PDC, TI
Urs Schläfli, Conseiller national PDC, SO
Ulrich Schläpfer, ancien Conseiller national UDC, ZH
Martin Schmid, Conseiller national PRD, GR
Carlo Schmid-Sutter, ancien Conseiller aux Etats PDC, AI
Daniela Schneeberger, Conseillère nationale PRD, BL
Pius Segmüller, ancien Conseiller national PDC, LU
Luzi Stamm, Conseiller national UDC, AG
Philippe Stähelin, ancien Conseiller aux Etats PDC, TG
Alexandre Vautravers, Rédacteur en chef RMS
Pierre-François Veillon, Conseiller national UDC, VD
Albert Vitalli, Conseiller national PRD, LU
Hansruedi Wandfluh, Conseiller national UDC, BE
Christian Wasserfallen, Conseiller national PRD, BE